PRÉFÈTE
DE LA SOMME
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 11 février 2021

# ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLEMENTAIRES
## A BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE, FRUCOURT ET OFFIGNIES

Des élections municipales partielles complémentaires sont organisées les dimanches 7 et 14 mars 2021 dans les communes de Beaucourt-sur-l'Ancre (1 siège à pourvoir), Frucourt (1 siège à pourvoir) et Offignies (3 sièges à pourvoir).

Tout candidat à ces élections doit préalablement déclarer sa candidature.
**Cette formalité est obligatoire pour tous les candidats.**

La déclaration de candidature est déposée par le candidat ou son mandataire. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, télécopie ou messagerie électronique, n'est admis. Le dépôt des candidatures se tiendra **sur rendez-vous** aux dates suivantes :

- **Pour Beaucourt-sur-l'Ancre :**

- Pour le premier tour : du lundi 15 au jeudi 18 février 2021 de 10 h à 12h et de 14h à 16h30 excepté le jeudi 18 février 2021 jusqu'à 18h.
- Pour le second tour : du lundi 8 mars 2021 de 10h à 12h et de 14h à 16h30 au mardi 9 mars 2021 de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Le dépôt aura lieu à la sous-préfecture de Péronne, sise au 25 avenue Charles Boulanger à Péronne.
**La prise de rendez-vous doit être faite au numéro suivant : 03.22.97.80.05**

- **Pour Frucourt :**

- Pour le premier tour : du lundi 15 au jeudi 18 février 2021 de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 excepté le jeudi 18 février 2021 jusqu'à 18h.
- Pour le second tour : du lundi 8 mars 2021 de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 au mardi 9 mars 2021 de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Le dépôt aura lieu à la sous-préfecture d'Abbeville, sise au 17 rue des Minimes à Abbeville.
**La prise de rendez-vous doit être faite au numéro suivant : 03.22.97.87.71 ou 03.22.97.82.34**

- **Pour Offignies :**

- Pour le premier tour : du lundi 15 au jeudi 18 février 2021 de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 excepté le jeudi 18 février 2021 jusqu'à 18h.

**Service communication et représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

PrefectureSomme @Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens

- Pour le second tour : du lundi 8 mars 2021 de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 au mardi 9 mars 2021 de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Le dépôt aura lieu à la Préfecture, sise au 51 rue de la République à Amiens.
**La prise de rendez-vous doit être faite au numéro suivant : 03.22.97.83.49**

Les personnes amenées à se présenter pour déposer une candidature devront **obligatoirement porter un masque** et sont invitées à **se munir de leur stylo personnel.**

L'enregistrement des candidatures intervient lorsque le dossier est complet. Il est donc important que les candidats s'assurent de la complétude de leur dossier avant dépôt en préfecture ou en sous-préfecture.

Les imprimés nécessaires aux déclarations de candidature ainsi que l'ensemble des informations relatives à ces scrutins sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

Pour les communes de moins de 1000 habitants :
https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-elections/Elections/Elections-politiques/Elections-Municipales-Partielles/Candidatures-Communes-de-moins-de-1000-habitants